

RÈGLEMENT NUMÉRO 38-1

Séance du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), tenue le 28 mars 2022, et à laquelle sont présents :

Eugène Jolicoeur
Daniel Aucoin
Raymond Berthiaume

Robert Auger
Lise Gagnon

Sous la présidence de Monsieur Benoît Ladouceur.

Madame Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

ATTENDU QUE lors de la séance du 13 décembre 2018, le conseil d'administration de la RAIM adoptait le règlement d'emprunt numéro 38 décrétant des travaux de mise aux normes des systèmes de dosage d'alun et d'hypochlorite de sodium à l'usine de filtration de la RAIM et prévoyant un emprunt au montant de 1 242 000 \$, lequel a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 28 mars 2019;

ATTENDU QUE le montant de l'emprunt du règlement 38 a été établi sur la base de l'étude de faisabilité du projet et de l'estimation détaillée des coûts préparées en 2018 par M. Charles Bussièrès, ingénieur de la firme WSP Canada inc.;

ATTENDU QU'un mandat pour les services professionnels de conception de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux été octroyé par appel d'offre public à la firme TetraTech QI inc. le 22 février 2021;

ATTENDU QUE les plans et devis réalisés par la firme Tetra Tech QI inc. ont révélé que des travaux accessoires visant la modification des systèmes de chauffage et de ventilation doivent être ajoutés afin de permettre la mise en place des systèmes de dosage;

ATTENDU l'estimation révisée du 19 novembre 2021 préparée par M. Marc Robitaille, ingénieur de la firme Tetra Tech QI inc., laquelle présente un coût des travaux supérieur au montant du règlement d'emprunt numéro 38 en raison de l'évolution des conditions économiques du marché depuis l'étude de faisabilité de 2018 et de l'ajout de travaux accessoires;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement d'emprunt numéro 38 pour autoriser les coûts additionnels et augmenter le montant de l'emprunt afin de pourvoir à ceux-ci;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du conseil d'administration tenue le 28 février 2022 par le conseiller M. Eugène Jolicoeur qui a également déposé le projet de règlement à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR: Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR: Lise Gagnon

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

L'article 1 du règlement numéro 38 est remplacé par le suivant :

Le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins décrète la confection des plans et devis, les travaux de mise aux normes des systèmes de dosage d'alun et d'hypochlorite de sodium ainsi que la surveillance des travaux, prévoyant une dépense de DEUX MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE (2 250 000 \$), le tout selon l'estimation révisée, dont copie est jointe au présent règlement sous l'annexe « A ».

ARTICLE 2

L'article 2 du règlement numéro 38 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas DEUX MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE (2 250 000 \$), le tout tel que prévu à l'estimation mentionnée à l'article 1.

ARTICLE 3

L'article 3 du règlement numéro 38 est remplacé par le suivant :

Pour se procurer les fonds estimés nécessaires à l'exécution des travaux mentionnés à l'article 1 du présent règlement, aux paiements des honoraires professionnels, aux frais de financement et aux paiements des dépenses incidentes s'y rapportant, le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas DEUX MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE (2 250 000 \$), sur une période de QUINZE (15) ans.

ARTICLE 4

L'article 4 du règlement numéro 38 est remplacé par le suivant :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt prévu au présent règlement, il est exigé annuellement, de chaque municipalité partie à l'entente, une contribution calculée selon le mode de répartition contenu dans l'entente constituant la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins dont le pourcentage apparaît à l'annexe « B » du présent règlement.

ARTICLE 5

L'article suivant est ajouté comme article 5 au règlement :

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

L'article suivant est ajouté comme article 6 au règlement :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

L'article suivant est ajouté comme article 7 au règlement :

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.



Président



Secrétaire-trésorière

Avis de motion : A19-02-2022
Résolution d'adoption : A30-03-2022

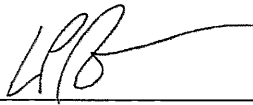
RÉGIE D'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DES MOULINS

MISE AUX NORMES DES SYSTÈMES DE DOSAGE D'ALUN ET D'HYPOCHLORITE DE SODIUM

ESTIMATION BUDGÉTAIRE DU COÛT DES TRAVAUX

SOMMAIRE DES COÛTS

1. Travaux préparatoires	82 700 \$	
2. Estimation des coûts de travaux	1 583 850 \$	
	SOUS-TOTAL	1 666 550 \$
	CONTINGENCE (±35%)	583 450 \$
TOTAL POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT		2 250 000 \$



Louis-Philippe Buist, ing.

No OIQ: 136303

Date : 2022-02-18

A18-003-02 **Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins**
RAIM - Système de stockage et de dosage de produits chimiques
Estimation du coût des travaux, version Nov 2021
Version incluant CVAC salle d'alun et salle de stockage hypo

1,0	Frais généraux et Architecture	56 300 \$
2,0	Mécanique de procédé	446 800 \$
3,0	Électricité	208 500 \$
4,0	Automatisation	152 400 \$
5,0	Mécanique de bâtiment	538 450 \$
6,0	Structure	181 400 \$
	Total (excluant les taxes)	1 583 850 \$



Marc Robitaille, ing., 2021-11-19

BORDEREAU DE SOUMISSION					
Art.	Nature des travaux	Qté prévue	Unité	Prix unitaire (excluant taxes)	Montant (excluant taxes)
1,0	FRAIS GÉNÉRAUX et ARCHITECTURE				
1.1	Mobilisation	1	forfait	---	40 000 \$
1.2	Architecture				
1.2.1	Mur à la salle mécanique dosage hypochlorite / chaudière	1	forfait	---	7 300 \$
1.2.2	Modification au mur - CVAC salle d'alun	1	forfait	---	5 000 \$
1.2.2	Modification à la toiture - CVAC salle de stockage d'hypochlorite	1	forfait	---	4 000 \$
	Sous-total article 1.0				56 300 \$
2,0	MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ				
2.1	<u>Entreposage d'hypochlorite de sodium</u>				
2.1.1	Démantèlements divers et travaux temporaires	1	forfait	---	7 200 \$
2.1.2	Installation des pompes de transfert incluant ligne d'air	1	forfait	---	3 500 \$
2.1.3	Tuyauterie et robinetterie	1	forfait	---	34 800 \$
2.1.4	Piquages bridés sur les réservoirs d'entreposage	1	forfait	---	9 000 \$
2.1.5	Instrumentation procédé	1	forfait	---	6 000 \$
2.2	<u>Dosage d'hypochlorite de sodium</u>				
2.2.1	Plateforme-skid des pompes doseuses	1	forfait	---	91 000 \$
2.2.2	Panneau mural - eau de service	1	forfait	---	6 800 \$
2.2.3	Réservoirs journaliers	1	forfait	---	6 000 \$
2.2.4	Tuyauterie et robinetterie hypo et eau de service - Salle de dosage	1	forfait	---	43 000 \$
2.2.5	Lignes de dosage c/a chemins de câble	1	forfait	---	12 000 \$
2.2.6	Débitmètres et autre instrumentation procédé	1	forfait	---	28 700 \$
2.2.7	Pièces de rechange - dosage	1	forfait	---	17 000 \$
2.2.8	Peinture de plancher et du bassin de confinement	1	forfait	---	9 000 \$
2.3	<u>Alun</u>				
2.3.1	Démantèlements divers et travaux temporaires	1	forfait	---	12 000 \$
2.3.2	Plateforme-skid des pompes doseuses	1	forfait	---	71 500 \$
2.3.3	Tuyauterie et robinetterie alun et eau de service - salle d'alun	1	forfait	---	56 300 \$
2.3.4	Lignes de dosage - entre la salle et les points de dosage	1	forfait	---	3 500 \$
2.3.5	Piquages bridés sur les réservoirs d'entreposage	1	forfait	---	6 000 \$
2.3.6	Pièces de rechange - dosage	1	forfait	---	7 500 \$
2.3.7	Débitmètres et autre instrumentation procédé	1	forfait	---	16 000 \$
	Sous-total article 2.0				446 800 \$
3,0	ÉLECTRICITÉ				
3.1	Travaux salle dosage hypochlorite de sodium	1	forfait	---	49 500 \$
3.2	Travaux salle stockage hypochlorite de sodium	1	forfait	---	53 000 \$
3.3	Travaux salle de stockage et de dosage d'alun	1	forfait	---	66 000 \$
3.4	Travaux divers	1	forfait	---	26 700 \$
3.5	Essais et mise en service	1	forfait	---	10 000 \$
3.6	Travaux de démolition complémentaires, équipe de 2 hom	20	heures	165,00 \$	3 300 \$
	Sous-total article 3.0				208 500 \$
4,0	AUTOMATISATION				
4.1	Panneau de contrôle local - Salle de dosage de l'hypochlorite	1	forfait	---	41 500 \$
4.2	Panneau IHM - Remplissage de l'hypochlorite	1	forfait	---	9 900 \$
4.3	Démantèlement et raccordement en panneau - Hypochlorite	1	forfait	---	2 500 \$
4.4	Programmation automate, intégration SCADA et mise en service - Hypochlorite	1	forfait	---	21 000 \$
4.5	Panneau de contrôle local - Alun	1	forfait	---	41 500 \$
4.6	Panneau IHM - Remplissage alun	1	forfait	---	10 000 \$

BORDEREAU DE SOUMISSION					
Art.	Nature des travaux	Qté prévue	Unité	Prix unitaire (excluant taxes)	Montant (excluant taxes)
4.7	Démantèlement et raccordement en panneau - Alun	1	forfait	---	2 500 \$
4.8	Programmation automate, intégration SCADA et mise en service - Alun	1	forfait	---	23 500 \$
Sous-total article 4.0					152 400 \$
5.0 MÉCANIQUE DE BÂTIMENT					
<u>5.1 Entreposage d'hypochlorite de sodium</u>					
5.1.1	Démantèlement divers en plomberie, CVAC et travaux temporaires	1	forfait	---	6 000 \$
5.1.2	Installation des nouveaux appareils de plomberie et raccordement aux réseaux existants	1	forfait	---	6 600 \$
5.1.3	Travaux de CVAC	1	forfait	---	35 000 \$
5.1.3	Travaux en automatisation intégrée	1	forfait	---	6 000 \$
<u>5.2 Chaufferie/ Dosage d'hypochlorite de sodium</u>					
5.2.1	Démantèlement divers en plomberie / chauffage et travaux temporaires	1	forfait	---	25 000 \$
5.2.2	Démantèlement divers en produits pétroliers	1	forfait	---	24 000 \$
5.2.3	Démantèlement divers en ventilation	1	forfait	---	8 000 \$
5.2.4	Installation des nouveaux équipements du réseau de chauffage et raccordement au réseau existant	1	forfait	---	177 400 \$
5.2.5	Installation des nouveaux appareils de plomberie et raccordement aux réseaux existants	1	forfait	---	16 000 \$
5.2.6	Travaux divers en plomberie sur les réseaux existants des douches d'urgence	1	forfait	---	34 300 \$
5.2.7	Installation des nouveaux systèmes de ventilation	1	forfait	---	44 200 \$
5.2.8	Travaux en automatisation intégrée	1	forfait	---	49 000 \$
<u>5.3 Alun</u>					
5.3.1	Démantèlement divers en plomberie, CVAC et travaux temporaires	1	forfait	---	12 000 \$
5.3.2	Installation des nouveaux appareils de plomberie et raccordement aux réseaux existants	1	forfait	---	32 500 \$
5.3.3	Travaux de CVAC	1	forfait	---	50 000 \$
5.3.4	Travaux en automatisation intégrée	1	forfait	---	7 500 \$
5.4	Tous les autres travaux demandés aux plans et devis et non-décrits dans le bordereau en Mécanique de bâtiment	1	forfait	---	
5.5	Travaux de démolition complémentaires, équipe de 2 hom	30	heures	165,00 \$	4 950 \$
Sous-total article 5.0					538 450 \$
6.0 STRUCTURE					
<u>6.1 Entreposage d'hypochlorite de sodium</u>					
6.1.1	Modification aux métaux ouvrés existants	1	forfait	---	4 000 \$
6.1.2	Plancher de caillebotis	1	forfait	---	17 000 \$
6.1.3	Passerelles aux réservoirs d'entreposage	1	forfait	---	25 200 \$
6.1.4	Modification de la toiture pour boîte CVAC	1	forfait	---	5 000 \$
<u>6.2 Dosage d'hypochlorite de sodium</u>					
6.2.1	Démolition diverse	1	forfait	---	2 800 \$
6.2.2	Base en acier des réservoirs journaliers	1	forfait	---	9 500 \$
6.2.3	Muret de béton du confinement	1	forfait	---	3 000 \$
6.2.4	Bases de béton	1	forfait	---	5 600 \$
<u>6.3 Entreposage et dosage de l'alun</u>					
6.3.1	Démolition diverse	1	forfait	---	3 400 \$
6.3.2	Plancher de caillebotis	1	forfait	---	50 300 \$
6.3.3	Passerelles aux réservoirs d'entreposage	1	forfait	---	47 600 \$
6.3.4	Démolition et Modifications au mur extérieur - remplacement des persiennes	1	forfait	---	8 000 \$
Sous-total article 6.0					181 400,00 \$

REGIE D'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DES MOULINS

ANNEXE « B » - RÈGLEMENT NUMERO 38-1

% Débits réservés Article 4
du règlement 38-1

VILLE DE MASCOUCHE : 30.53%

VILLE DE TERREBONNE : 69.47%